

MAIRIE
DE
BIRAN 32350
Tél : 05.62.64.61.53
mairiedebiran@orange.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL
d'autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit
et interdiction de circulation
Pour la soirée d'Halloween

arrêté 2025-33

Le Maire de BIRAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L.2213-1;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2 et L. 141-2, R 116-2 et R 141-4;

Vu le Code Pénal, notamment ses articles L. 131-13 et R 610-5.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière;

Vu la demande par laquelle l'association Les Amis du Vieux Biran représenté sa Présidente Madame Cathy GIRARD sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour organiser la soirée d'Halloween au village.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Cathy GIRARD, Présidente de l'association Les Amis du Vieux Biran, est autorisée à occuper le domaine public : soit la place de la mairie, la rue principale, les deux chemins de ronde et la salle des fêtes : le vendredi 31 octobre 2025 de 17 h à 23 h, pour la déambulation déguisée qui commencera à 18h et se terminera par un repas partagé à la salle des fêtes sur le mode de « l'auberge espagnole ».

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules sera interdite sur la place de la mairie, la rue principale, les deux chemins de ronde le vendredi 31 octobre 2025 de 17 h à 23 h.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'association Les Amis du Vieux Biran.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de JEGUN, le service voirie de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Biran,
Le 28 octobre 2025
Le Maire, Patrick DELIGNIERES

